

Aux membres de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national et du Conseil des Etats

Berne, le 2 mars 2006

Prise de position de l'ASSH suite à la décision de la CSEC d'introduire le système « Une langue nationale comme première langue étrangère »

Mesdames et Messieurs les Conseillers nationaux
Mesdames et Messieurs les Conseillers aux Etats

En mars 2004 la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a adopté une stratégie concernant l'enseignement des langues. Elle y prévoit l'enseignement de deux langues étrangères, dont une langue nationale, mais laisse cependant libre arbitre aux cantons de choisir l'ordre dans lequel celles-ci doivent être enseignées. La résolution de la CSEC, qui figure au sein de l'ébauche de l'article sur les langues, et qui prescrit aux cantons l'ordre d'enseignement des langues, préoccupe la commission «Langues et cultures» de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH). L'enseignement d'une langue nationale comme première langue étrangère enseignée devient obligatoire selon la décision de la CSEC.

La Commission «Langues et cultures» de l'ASSH, qui se consacre entre autres à l'encouragement et la coordination de la recherche dans le domaine linguistique et culturel, a discuté lors de sa dernière séance de la décision de la CSEC et prend la position suivante :

- La stratégie de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) apparaît comme seule solution viable dans la situation actuelle. En effet, de par l'importance que nous accordons à l'enseignement plurilingue et à l'encouragement des langues nationales, il nous semble indispensable de se tenir à cette décision.
- Si le compromis proposé par la CDIP est annulé, le danger existe alors que les cantons qui favorisent déjà actuellement une langue non nationale telle que l'anglais, ne poursuivent cette voie de manière encore plus restreinte.
- Les raisons étatiques qui poussent à mettre en avant une langue nationale comme première langue enseignée sont tout à fait compréhensibles. Néanmoins, une discussion sur l'ordre de l'enseignement des langues nous paraît être contreproductive

en ce moment. Elle risquerait, en effet, de renforcer les positions de ceux qui adhèrent à un modèle d'enseignement comprenant une unique langue étrangère (voir ci-dessous).

- Les multiples tentatives en cours prônant l'enseignement d'une seule langue étrangère à l'école primaire nous semblent comporter un aspect bien plus dangereux pour le paysage linguistique suisse que la question de l'ordre de l'enseignement des langues étrangères (se rapporter à l'initiative «Une seule langue à l'école primaire» sur laquelle plusieurs cantons vont voter prochainement). Si ces tentatives devaient aboutir, il est à craindre que la langue abandonnée soit alors dans la plupart des cas la langue nationale.

Par conséquent, nous plaidons en faveur du seul compromis possible actuellement, qui est celui proposé par la CDIP. Il nous paraît, en effet, important que ce compromis ne soit pas mis en danger par un ordre imposé d'enseignement des langues, même si celui-ci s'explique tout à fait d'un point de vue de politique étatique et culturelle.

Nous vous remercions de l'attention que vous aurez porté à ce message. Tout espérant avoir pu susciter votre compréhension vis-à-vis de notre prise de position, nous vous prions de bien vouloir agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.

Prof. Walter Leimgruber
Président de la commission «Langues et cultures» de
l'ASSH

Annexes

- Membres de la commission «Langues et cultures» de l'ASSH
- Liste des publications